

ÉDITO

Il y a de nombreuses façons d'aimer la montagne.

Il y a ceux qui y viennent en cure pour profiter de ses bienfaits ; il y a ceux qui y ouvrent un commerce ; il y a ceux qui s'y promènent ; il y a ceux qui la gravissent. Tous la « pratiquent » à leur manière.

Parmi ceux qui parcourent la montagne, certains aiment prendre leur temps, tandis que d'autres préfèrent aller vite. Certains s'équipent high-tech ; d'autres font les choses à l'ancienne. On y rencontre des sportifs, des contemplatifs, des érudits de la faune et de la flore. Tous passionnés. À partir de ces approches différentes, des cordées se forment, qui n'empruntent pas les mêmes chemins ni les mêmes voies.

Les cordées qui choisissent la face nord et celles qui prennent la face sud ne partagent évidemment pas le même point de vue, et

peuvent avoir l'impression de ne pas se trouver sur la même montagne... jusqu'à ce que toutes les cordées se retrouvent au sommet, et partagent leur expérience.

Maintenant, s'il vous plaît, échangez la montagne contre ce que vous savez...

Bienvenue dans ce nouveau numéro de l'Union Française des Professionnels de la Montagne Traditionnelle Chinoise !

Patrick Shan

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2003

L'A.G. 2003 se tiendra à Lyon (69), le 16 juin 2003 à 10h00.
Le lieu vous sera communiqué par courrier au cours du mois de mai.

UFPMTC



L'UNION FAIT SES RAPPORTS

- Le fonctionnement de l'UFPMTC
- L'Assemblée Générale 2003
- Les travaux du CA
- Les patients et l'Union
- Rapport des différentes commissions

Lire la suite en page 4

VIE SOCIALE

MÉDECINE CHINOISE & CANCER

Le cancer est une maladie considérée comme grave, car souvent fatale par toutes les médecines du globe. Celles-ci n'ont toutefois pas toutes la même manière de l'appréhender.

La médecine occidentale est surtout dotée de moyens de lecture du corps humain, lui permettant de déceler rapidement les atteintes organiques. Mais elle ignore généralement les processus, souvent très longs, qui ont permis l'installation de ces lésions. Ce qui fait qu'elle n'a d'autre choix que de pousser au dépistage des tumeurs, et lorsque celles-ci se manifestent, à engager des traitements lourds (car une fois la maladie rendue au

stade tumoral, l'évolution est très rapide).

La médecine chinoise se concentre davantage sur le réglage des troubles fonctionnels qui sont la cause première des troubles organiques (le principe étant qu'un moteur bien réglé a moins de risques de "casse"). Sa vocation est donc plutôt préventive, car elle sait qu'une fois arrivée à un stade évolutif, la maladie a bien moins de chances de régresser.

En matière de cancéro-

logie, le diagnostic traditionnel chinois ne permet pas de déceler directement la présence d'une tumeur, mais il permet par contre de déterminer l'anomalie de terrain qui permet à un processus tumoral de s'installer et de progresser.

LA MALADIE

Lorsqu'un malade vient consulter - et la logique sera la même pour un cancer que pour une grippe, qui elle aussi peut être mortelle, la perspec-

tive en médecine chinoise est la suivante :

- ou bien la maladie est **bénigne**, et le traitement consistera, en renforçant ou en équilibrant le terrain, à aider le corps à repousser la maladie (en médecine occidentale, on s'attaque à la maladie elle-même, par exemple avec des antibiotiques. Mais on fragilise alors le terrain pour une autre maladie plus grave ensuite) ;

- ou bien la virulence ou l'avancement de la maladie

est telle que le terrain est déjà trop faible pour s'y opposer. Dans ce cas, on ne peut que soutenir le système de défense du corps, tout en y ajoutant des traitements "d'attaque" de la maladie elle-même. Mais l'on gardera à l'esprit que ces derniers types de traitements amoindrissent également le système de défense, déjà trop faible pour lutter contre la "simple" maladie.

Lire la suite en page 3

LÉGISLATION

MÉDECINES NON CONVENTIONNELLES ?

Sylvain Parny, président de l'Association Française de Chiropratique de 1996 à 2003 et Régis Pluchet, journaliste à Alternative Santé (l'Impatient), nous dressent un bilan de la situation...

Lire la suite en page 2



JURIDIQUE

SUR LE CHEMIN DE LA LÉGALISATION

Nous avons pris contact avec Me Isabelle Robard spécialiste du droit des médecines non conventionnelles en France et en Europe. Elle a accompagné ces dernières années l'organisation politique des ostéopathes et, à ce titre, ses conseils sont pour nous de première importance.



Maître Isabelle Robard, avocate spécialisée dans le droit des médecines non conventionnelles en France et en Europe, montre dans son dernier ouvrage, *Médecines non conventionnelles et droit (voir article en p 3), comment des changements s'imposent peu à peu en France et en Europe.*

Notre entretien débute par un historique du parcours des ostéopathes qu'elle continue à suivre de près. À son sens leur lutte a été sou-

tenue par plusieurs points forts ; en premier lieu les rapprochements opérés entre les différents courants professionnels...

Lire la suite en page 3

En bref...

PEFOTS

L'Union professionnelle vient d'adhérer à la PEFOTS (Fédération pan européenne des sociétés de médecine traditionnelle chinoise). Cette fédération, qui regroupe des professionnels de tous les pays européens, est aujourd'hui l'organisation la plus importante en Europe (par le nombre, la diversité de ses membres).

Sous son égide, un congrès des écoles européennes de médecine chinoise s'est tenu au mois de mars à Lisbonne avec la participation de nombreuses écoles.

Le premier numéro de sa revue « PEFOTS News » éditée à 35000 exemplaires en anglais, a été traduit en français, imprimé à 5000 exemplaires distribués gratuitement à tous les professionnels. Le second numéro, en cours de traduction, sera disponible dès le mois de juin.

Depuis déjà plusieurs années, la médecine chinoise dans les différents pays européens n'est plus une affaire limitée à chacun des États, mais relève aussi de la politique générale...



Bilan de 7 ans d'union chez les chiros !

La loi sur les thérapies manuelles de chiropratique et d'ostéopathie de mars 2002 est, pour la reconnaissance de la chiropratique, l'aboutissement d'un très long processus.

J'ai été président de l'Association Française de Chiropratique (AFC) (RÉPERTOIRE) depuis sa naissance en 1996 et jusqu'au passage de relais de janvier 2003. Mais, bien avant cette date, par le travail dans mon groupe de recherche et d'information sur la chiropratique et au sein du Collectif de Défense et d'Évaluation des Médecines Alternatives et Complémentaires (CODEMA) (RÉPERTOIRE), j'ai été impliqué dans les rencontres politiques. J'ai donc pu observer le cheminement progressif qui nous a mené là où nous sommes aujourd'hui.

L'HISTOIRE

À vrai dire, la création de l'AFC a été, elle-même, l'aboutissement d'un long processus. Celui-ci a duré pratiquement deux ans. Il est né de la constatation de l'impasse dans laquelle notre profession semblait se trouver et qui amenait à un raidissement des attitudes dans les différentes associations de l'époque. Une première réunion, appelée les Assises de la chiropratique, a réuni toutes les associations et tous les chiropraticiens de bonne volonté autour d'une détermination commune de trouver des solutions pour l'avenir.

Lors de ces assises, nous avons créé un groupe de travail. Après une année de réflexion, celui-ci a présenté aux participants des deuxièmes assises un rapport préconisant la naissance d'une nouvelle association dotée de statuts assurant une démocratie à la proportionnelle, ainsi que la création d'un Pôle de recherche et d'un Conseil professionnel indépendant servant de registre.

LA RECONNAISSANCE

Le processus de reconnaissance, quant à lui, s'est fait progressivement sous l'impulsion du gouvernement... et sous la pression de la société française. En 1994, il y eut le premier rapport Nicolas concernant les médecines alternatives en général. À l'époque, j'avais rencontré le professeur Nicolas en tant que représentant du CODEMA - à noter que ce dernier collectif était déjà connu des pouvoirs publics car partie prenante du rapport Cornillot auprès du gouvernement de Madame Georgina Dufoix, ministre socialiste de la santé en 1985.

LES RAPPORTS NICOLAS

Le premier rapport du Professeur Nicolas montrait clairement que les thérapies manuelles étaient, pour l'instant, les seules médecines complémentaires pour lesquelles il était possible d'entamer un processus législatif, car suffisamment structurées. Le deuxième rapport Nicolas, rédigé suite aux réunions du groupe de travail mis en place en 1999 sur lettre de mission du ministre Bernard Kouchner, a enfoncé le clou.

Ceci étant, je suis convaincu que si l'ostéopathie non médicale n'avait pas existé en France, nous n'aurions intéressé personne pendant encore

fort longtemps. La volonté politique est née d'une volonté de régler le problème de la pratique par des ostéopathes non docteurs en médecine. C'est-à-dire régler un problème de santé publique que l'on ne pouvait PLUS faire semblant d'ignorer car il était quasiment devenu un fait de société.

LES PATIENTS

Les associations de patients ont aussi joué un rôle important. Je suis partisan de faire entendre systématiquement la voix des patients, tout simplement parce que nous sommes avant tout à leur service. Il faut toujours se rappeler que nous répondons à un besoin que

nous nous efforçons de remplir de la façon la plus compétente possible. On peut dire que ce qui prime, c'est le patient et sa souffrance. Prochiro (l'Association de regroupement de patients) a rempli pendant toutes ces années un rôle très important, tant sur le plan médiatique que sur celui du soutien aux professionnels.

L'ÉCOLE

L'existence de l'Institut Franco-Européen de Chiropratique (IFEC) (RÉPERTOIRE), à Ivry-sur-Seine, la seule école française de chiropratique, est également un facteur important. Elle a vu le jour il y a 20 ans, et la présence sur « notre sol » d'une école reconnue au plan international, a joué un rôle essentiel dans le processus de la reconnaissance. Ce collège français avait d'ailleurs été fondé dans ce but. Son niveau, harmonisé avec ceux des collèges du monde entier (cinq années de formation et plus de 5000 heures de cours), est tel que nous accueillerons avec confiance les futurs audits d'accréditation de l'Agence Nationale pour l'Accréditation et l'Évaluation en Santé (ANAES) (RÉPERTOIRE).

CONCLUSION

Pour conclure, je dirais que l'unité entre les professionnels représente la première de toutes les conditions sur le chemin de la reconnaissance. Même si les individus qui composent notre profession ont, comme tous ceux d'autres groupes humains, des sensibilités et des visions différentes, nous nous entendons sur l'essentiel.

Sylvain Parny,
chiropraticien
Président honoraire
de l'AFC

STAGES HORS CURSUS DES ÉCOLES AGRÉÉES PAR L'UFPMTC

CEDRE

- Par le professeur Patrick Shan :
 - Stage de sexologie :
23 au 25 mai 2003 à Valence
 - Stage de jing zuo (session de méditation intensive) :
28 juin au 2 juillet 2003 au Domaine du Taillé (Ardèche)
 - Stage de médecine psychosomatique appliquée (xin li 2) :
3 au 5 juillet 2003 Domaine du Taillé (Ardèche)
 - Stage de consultations dirigées de patients :
7 au 9 juillet 2003 à Valence
 - Stage de qigong par le professeur François Ducotterd :
23 au 25 juin 2003 à Valence

INSTITUT CHUZHEN

- Stage de pratique clinique en acupuncture avec le professeur Kong Xiangsen :
17 et 18 mai 2003 à Paris
- Stages en Chine 2003 :
7 juillet au 1^{er} août 2003 à Kunming
- Stage de clinique avancée pour praticiens :
Les cancers du poumon, du foie et du sein avec le professeur Li Wenbing :
10 au 15 novembre 2003 à Paris

INSTITUT SHAOYANG

- Stage de pratique clinique en acupuncture avec le professeur Kong Xiangsen :
5 au 9 juillet 2003 à Francheville (69)
- Stage de diagnostic avec le professeur Ma Fan :
5 au 9 juillet 2003 à Francheville (69)
- Stage de qigong avec le professeur François Ducotterd :
5 au 9 juillet 2003 à Francheville (69)

ACADÉMIE WANG

- Par le professeur Wang Defeng :
 - Stage de pratique du diagnostic, d'acupuncture, de massage, de qigong et de consultation :
29, 30 et 31 août 2003 à la Montagne Noire

Chiro & ostéo, An II !

Un an après l'adoption de la loi du 4 mars 2002 qui reconnaît les professions d'ostéopathe et de chiropraticien, les décrets nécessaires à son application n'ont pas encore été pris...

Un retard qui s'explique par le changement de gouvernement et par un travail de préparation d'autant plus difficile à mettre en œuvre que les ostéopathes sont divisés. Toutefois la situation évolue rapidement. Le Journal Officiel du 20 octobre 2002 publiait un avis du Ministère de la santé informant les associations professionnelles d'ostéopathes et de chiropraticiens qu'elles étaient invitées à lui communiquer tous les éléments de nature à déterminer leur représentativité (statuts, bilans comptables des trois dernières années et nombre d'adhérents). Les associations s'engageant dans ce processus ont été soumises à un contrôle des pièces comptables prouvant l'enregistrement de leurs adhérents. Cette procédure, habituelle pour toutes les enquêtes de représentativité, est un gage de transparence, qui prouvera le sérieux des associations qui seront bientôt agréées. Celles-ci participeront ensuite aux commissions de travail destinées à préparer les décrets d'applications. Ces décrets concernent notamment la définition des champs d'exercice de ces professions (ils devront réaffirmer que les professionnels sont indépendants du corps médical, mais qu'ils n'ont pas le droit de prescrire des médicaments). Des discussions ont déjà lieu à ce sujet, mais

les ostéopathes ont encore fort à faire pour définir ce que devrait être dans l'avenir leur formation professionnelle.

L'UNITÉ DES CHIROS

Les chiropraticiens qui sont unis au sein d'une seule association professionnelle, n'ont qu'un seul établissement d'enseignement et dont les programmes de formation sont définis à un niveau international n'ont eu aucun mal à se soumettre à l'enquête de représentativité (AFC) (RÉPERTOIRE).

LA DISPARITÉ DES OSTÉOS

Les ostéopathes par contre l'ont fait en ordre dispersé et il est probable que seule une partie de leurs associations seront reconnues représentatives. Toutefois, conscients de l'urgence d'un rassemblement, ils avaient organisé le 19 septembre 2002 des États généraux de l'ostéopathie. Cette réunion a été un succès et a abouti à la création de la Coordination nationale des ostéopathes (CNO) (RÉPERTOIRE).

Cette Coordination réunit aujourd'hui la grande majorité des associations d'ostéopathes, avec le soutien d'associations d'usagers (Ostéopathie) (RÉPERTOIRE). Des contacts positifs ont été établis

avec les associations de kinésithérapeutes et avec certaines associations de médecins ostéopathes. Il existe toutefois encore des difficultés avec trois des plus anciennes associations professionnelles d'ostéopathes. Mais une partie de leurs membres sont partis dans d'autres associations et on peut espérer que poussées par ceux qui restent elles finiront par rejoindre le processus. Car si la reconnaissance est légalement acquise, il ne faudrait pas qu'un grain de sable enraye la machine et bloque sa mise en pratique. Il en va de l'intérêt des patients.

L'EXEMPLE À SUIVRE POUR LA MTC...

Cette situation doit alerter les professionnels de la médecine traditionnelle chinoise. La Confédération Nationale de Médecine Traditionnelle Chinoise (CNMTC) (RÉPERTOIRE) doit rapidement développer les axes de travail sur lesquels elle s'est fondée, si elle veut être en mesure un jour de bénéficier d'un tel processus de reconnaissance.

rale européenne. Ainsi, la résolution de 1997 votée par le Parlement européen a dynamisé le processus de reconnaissance des pratiques de médecine non conventionnelles dans les différents pays membres. Plus que jamais, il convient donc de se rapprocher de partenaires européens poursuivant des buts similaires et de présenter un front uni.

RÉPERTOIRE

La Confédération Nationale de Médecine Traditionnelle Chinoise (CNMTC)

Cette confédération, fondée en 2002 par les deux grandes unions professionnelles (l'UFPMTC et la FNMTTC - cf. le n°2 journal de l'Union professionnelle) constitue un grand espoir pour tous ceux qui sont concernés par la médecine chinoise.

Il ne fait pas de doute, pour les personnes suivant de près l'évolution des dossiers des médecines non conventionnelles, que sa création est une étape importante pour la reconnaissance de la médecine chinoise en France. Les commissions qui travaillent en son sein avancent lentement, mais il est important que les rapprochements entre tous les partenaires soient plus que formels pour assurer force et cohésion à cette entreprise.

Les domaines pour lesquels nous devons nous concerter sont à peu de choses près les mêmes que ceux qui animent aujourd'hui les membres de l'Union professionnelle : programmes et examens communs, déontologie, épidémiologie, etc. Nous devons également agir dans un domaine particulier cette année 2003, celui de l'assurance professionnelle : les deux entités professionnelles fondatrices peuvent se prévaloir de l'adhésion de plusieurs centaines de praticiens et ouvrir ainsi des négociations plus équilibrées avec les assureurs.

La deuxième Assemblée générale de la Confédération aura lieu le 16 juin 2003 à 14 heures à Lyon.

RÉPERTOIRE

R

RÉPERTOIRE
D'ORGANISMES CITÉS.

AGENCE NATIONALE D'ACCREDITATION ET D'ÉVALUATION EN SANTÉ (ANAES)

159, rue Nationale
75640 Paris Cedex 13
✉ l.falcoff@anaes.fr
www.anaes.fr

ASSOCIATION FRANÇAISE DE CHIROPATIQUE (AFC)

24, rue de Monttessuy
75007 Paris
tél. : 0820 888 377 (0,091€/min)
✉ bcoffre.dc@wanadoo.fr
www.chiropratique.org

CODEMA (COLLECTIF DE DÉFENSE ET D'ÉVALUATION DES MÉDECINES ALTERNATIVES ET COMPLÉMENTAIRES)

52, route Beaufay
72460 Savigne l'Évêque
tél. / fax : 02 43 29 06 21

CONFÉDÉRATION NATIONALE DE MTC (CNMTC)

64, rue des Rondeaux
75020 Paris

INSTITUT FRANCO-EUROPEEN DE CHIROPATIQUE (IFEC)

24, boulevard Paul Vaillant Couturier
94200 Ivry sur Seine
tél. : 01 45 15 89 10
✉ info@ifec.net
www.ifec.net

OSTÉOPATHIE (CNO)

Des informations sur les travaux de la Coordination Nationale des Ostéopathes peuvent être consultées sur internet :
www.ostéopathie-France.net

PEFOTS (ASSOCIATION EUROPEENNE DE MTC)

Geldersekade 87A
1011 EK, Amsterdam
Pays-Bas
✉ info@pefots.com
www.pefots.com
Contact en France :
pefotsfrance@yahoo.fr



Médecine Chinoise

Médecine Chinoise & Cancer

suite de la page 1

A-T-ON LE CHOIX DU TRAITEMENT ?

Le choix médical est donc très difficile entre un traitement de soutien, qui risque de s'avérer insuffisant par rapport à l'évolution du mal, et un traitement d'attaque, qui vise la maladie au détriment du malade (exemple typique : la tumeur principale est localement vaincue par la radiothérapie, la chimiothérapie ou la chirurgie, mais le malade, épuisé par le traitement, développe peu après des métastases brutalement généralisées). Ce que l'on peut malheureusement en déduire, c'est qu'à ce deuxième stade, et pour toutes les médecines, le pronostic est mauvais.

En Chine, on essaye généralement d'optimiser les chances du malade en associant les deux types de traitements : médecine occidentale pour le traitement d'attaque, et médecine chinoise pour le traitement de soutien. En France, les malades n'ont guère le choix : les deux médecines ne travaillent pas - loin s'en faut - en concertation, et les "chimiothérapies préventives" de la médecine occidentale ne peuvent

être raisonnablement qualifiée de traitement de terrain.

Par défaut, certains patients font eux-mêmes le choix d'une thérapie complémentaire ou alternative à la médecine officielle. Ce choix mérite le respect, d'une part parce que la maladie est le seul propriétaire de sa maladie, et d'autre part parce que la confiance est un élément psychologique fondamental dans les processus de guérison. Il est néanmoins certain que de telles démarches, parfois plus suscitées par le désespoir que par la réflexion, peuvent faire le jeu de charlatans. Mais le charlatanisme n'existe-t-il pas dans toutes les médecines ? Les nombreux scandales médicaux de ces dernières décennies sont là pour nous rappeler que l'exploitation de la misère humaine sur l'autel des intérêts financiers n'est pas l'apanage des médecines non conventionnelles.

En fait toute médecine a ses limites, et chacune est en droit de douter des solutions offertes par d'autres méthodes. Mais à notre sens, en matière de maladies graves, la capacité d'accompagnement du malade,

avec lui et contre sa maladie, sont des éléments déterminants dans le résultat thérapeutique, et ce quelque soit le type de médecine mise en œuvre. Ce qui nous amène au problème de la communication.

DOIT-ON AVOIR PEUR DU MOT « MALADIE » ?

L'information concernant la maladie, à l'égard du malade comme de ses proches, est un élément à part entière de la thérapeutique, trop souvent négligé.

Beaucoup de cancers trouvent leur origine dans une hygiène de vie inadéquate (émotionnelle, respiratoire, alimentaire, sexuelle...) que le patient semble subir, tout en redoutant les conséquences. Nous noterons par exemple que l'inscription "RISQUE DE CANCER" figurant en gros sur tous les paquets de cigarettes, n'a pas l'effet dissuasif escompté sur les fumeurs. Par contre, elle les pousse à s'inquiéter tout en fumant, ce qui rend sans doute la cigarette deux fois plus dangereuse !

C'est ainsi que, soucieuse de prévention à sa manière, la médecine occidentale alerte régulièrement la population sur les risques du cancer, espérant jouer sur l'inquiétude pour pousser au dépistage. Mais qui peut croire que l'inquiétude donne forcément du courage ?

Lorsque l'on constate à quel point la crainte de savoir est lourde à propos du cancer, n'y a-t-il pas quelque insidieuse aberration à dire à un patient : "Rassurez-vous, vous n'avez qu'une chance sur cent pour que cette grosseur soit cancéreuse" ? Des études récentes attestent que de telles démarches anxiogènes vont finalement plutôt dans le sens de la maladie : des statistiques ont ainsi révélé qu'à risque initial égal, on avait pu observer davantage de développements de cancers du sein chez les femmes qui effectuaient des dépistages fréquents, que chez celles qui n'en faisaient pas.

DOIT-ON TOUT DIRE À SON PATIENT ?

Lorsque, par malheur, la crainte/prédiction se réalise et qu'un cancer est effectivement diagnostiqué, il arrive que la médecine fasse le choix paradoxal inverse, à savoir de dissimuler sa maladie au patient, tout en annonçant sa "condamnation" à ses proches. En dehors de quelques situations bien particulières, une telle attitude nous semble généralement néfaste, car elle fait plonger à son tour l'entourage dans le désespoir, le persuadant à l'avance que toute lutte est inutile. Cela peut aussi avoir des conséquences somatiques pour certains :

le nombre de personnes développant à leur tour un problème suite à la maladie ou la disparition d'un proche, devrait faire réfléchir les médecins quant à la manière dont ils doivent communiquer. Quant au malade, même s'il semble faire bonne figure, il perçoit par communication non verbale l'angoisse de l'entourage, et c'est lui-même qui va devoir perdre son énergie à rassurer les autres au lieu de se concentrer sur sa maladie et puiser auprès des proches une énergie de guérison.

La médecine chinoise préconise pour sa part de ne jamais inquiéter inutilement les patients, ni même les proches. Par contre, lorsqu'elle détecte avec certitude quelque chose de grave, elle se fait un devoir de l'annoncer au patient, et sans dramatisation excessive, de le mettre face à la réalité de manière à obtenir une coopération et une volonté de lutte de sa part. En effet, le cancer est semblable à une guerre que le patient doit mener contre sa maladie. Il ne faut jamais considérer une guerre comme perdue d'avance, mais envisager au contraire qu'un retournement est toujours possible, et justifie qu'on lutte jusqu'au bout. L'attitude psychologique et les dispositions face à la maladie sont alors bien meilleures, et même en cas d'échec, le malade n'aura pas le regret d'être resté passif tandis que sa maladie évoluait. Quand bien même l'issue doit s'avérer fatale, le "passage" de vie à mort se fera ainsi dans des conditions psychologiques infiniment moins dramatiques, pour le patient comme pour les proches, ce qui du point de vue de la médecine chinoise est très important.

LA MALADIE EST-ELLE UNE INJUSTICE ?

La nature humaine est de rechercher le plaisir et de refuser la souffrance, mais elle oublie trop souvent que ce sont là les deux côtés d'une même chose. Nous vivons généralement avec l'idée que la vie nous appartient, alors que c'est nous qui lui appartenons. Ainsi, nous construisons tous notre existence en essayant d'oublier son caractère fragile et éphémère... jusqu'à ce que la maladie ou la vieillesse nous rattrapent.

Nous n'aimons pas la maladie, car elle mène à la mort. Mais la mort n'est pas une maladie. C'est l'autre côté de la naissance, et tous les êtres en font tôt ou tard l'expérience. Une expression chinoise désigne les êtres vivants comme "ceux qui sont de passage", et les morts comme "ceux qui sont rentrés". Dans cette vision des choses, la médecine joue finalement un rôle bien modeste, loin de la toute puissance qu'on voudrait lui prêter. Un certain temps, lorsqu'un moteur humain a fait trop de kilomètres, ou tourné trop longtemps sans révision, il n'est pas dans notre pouvoir de changer le modèle. Mais nous sommes dans un cas de panne, nous préférons nous en remettre au garagiste

qu'incriminer notre propre conduite. Nous sommes ainsi faits que, même si la mort de milliers de personnes au journal télévisé peut nous laisser indifférents, la maladie ou la perte d'un proche nous apparaîtra toujours profondément injuste. Et ce refus d'injustice se traduit par la recherche d'un coupable.

Tout médecin conscient de ses responsabilités doit donc s'attendre à ce que ses choix puissent lui être reprochés, par le patient lui-même, ou plus souvent par ses proches. De "l'acharnement thérapeutique" à la "non assistance à personne en danger", la jugulation de ce sentiment d'injustice passera souvent par la supposition que "si un autre choix avait été fait, les choses se seraient mieux passées." Au-delà d'une éventuelle réaction d'amour propre, le médecin devra surtout songer à la détresse contenue dans ces remarques, et inciter les proches à veiller sur leur propre santé, afin qu'ils ne deviennent pas à leur tour des victimes involontaires.

QUE CONCLURE ?

Que le cancer est naturellement une maladie angoissante pour tous.

Que face à cette angoisse, les réactions des médecins, celles des patients ou des proches, peuvent être différentes.

Que ces différences s'expliquent et qu'elles sont respectables, car elles sont motivées par une même volonté d'aide.

Et qu'enfin chacun n'est vraiment responsable que de sa propre vie, et doit commencer par veiller sur lui-même, y compris s'il veut continuer d'aider les autres.

Nous espérons que, pour les thérapeutes comme pour les proches de patients gravement malades, ces quelques éléments seront une source utile de réflexion.

Patrick Shan

Entretien avec Maître Robard

suite de la page 1

...et leur union progressive (même si aujourd'hui c'est encore un sujet à débats) ; en second lieu leur capacité à proposer des cursus basés sur des programmes communs et approchant les 5000 heures de cours ; et enfin, le travail épidémiologique qu'ils ont fourni dans les domaines cliniques dans lesquels l'ostéopathie excelle.

Pour Isabelle Robard, il ne sert à rien de se présenter devant les autorités ministérielles compétentes si nous n'avons pas avancé concrètement sur ces trois points :

- un regroupement solide et représentatif,
- des programmes d'études et un système d'évaluation communs,
- un code de déontologie reconnu par tous.

LA « CNMTC » : PREMIÈRE ÉTAPE

La Confédération Nationale de Médecine Traditionnelle Chinoise, que nous venons de créer avec la FNMTTC (voir article dans le #2), lui paraît être un premier pas essentiel dans cette direction. Mais il ne faut pas perdre de temps, le travail est encore long avant de parvenir à avancer d'un même pas. Cette Confédération gagnera également à intégrer en son sein d'autres composantes professionnelles existant en France afin d'ob-

tenir une représentativité maximale.

L'adhésion à la Fédération pan européenne des sociétés professionnelles de médecine traditionnelle chinoise (PEFOTS) lui paraît être une carte positive, d'autant plus que nous lui annonçons que cette association européenne a le soutien affiché des autorités médicales chinoises.

LA MÉDECINE CHINOISE EST GLOBALE

Pour en revenir au problème spécifiquement français, Me Robard nous précise que l'acupuncture pose sûrement moins de problème de reconnaissance que la pharmacopée mais que celle-ci (qui heurte directement les intérêts de l'industrie pharmaceutique) devrait à terme et sur la durée pouvoir tout autant être acceptée. Nous affirmons alors que si notre combat pour la médecine chinoise doit être pragmatique et réaliste à tout point de vue, c'est aussi faire preuve de réalisme pour l'avenir que de concevoir la médecine chinoise comme un tout.

Pour finir Isabelle Robard nous engage à présenter la spécificité de la médecine chinoise et à réfléchir à la manière dont se déroule toute négociation.

Entretien réalisé par François Marquer

Médecines non conventionnelles & droit

La nécessaire intégration dans les systèmes de santé en France et en Europe

Avocate spécialisée en droit de la santé, Isabelle Robard a déjà publié plusieurs études et livres consacrés au statut légal des médecines alternatives et notamment « La santé hors la loi, les hors la loi de la santé » (Édition Ancre). Dans ce nouveau livre, elle revient sur l'évolution de ce statut. Après un rapide survol de l'histoire de la médecine depuis l'Antiquité, elle s'attache à montrer comment s'est formée depuis deux cents ans l'institution médicale actuelle et comment se sont développées les notions d'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. Alors que les patients sont toujours plus nombreux à utiliser les pratiques médicales non conventionnelles, les responsables de notre système de santé, soumis aux pressions de l'Ordre des médecins et de l'Ordre des pharmaciens, de l'Académie de médecine et de l'Académie de pharmacie, gardiens jaloux de l'orthodoxie, hésitent à prendre les mesures qui s'imposent partout ailleurs. Se fondant sur

l'évolution de la jurisprudence en France, sur une analyse de mesures législatives et réglementaires prises par les autres pays européens et sur les autres continents, sur les dispositions prises par le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Organisation Mondiale de la Santé, Isabelle Robard montre que, malgré le retard et les reculs périodiques, des changements s'imposent peu à peu en France, dont le plus éclatant est celui de la recon-

naissance de l'ostéopathie et de la chiropratique en 2002. Après la reconnaissance des droits des patients, celui du pluralisme thérapeutique est inéluctable pour autant que l'on comprenne que celui-ci ne s'oppose pas aux garde-fous nécessaires en matière de médecine et de pharmacie. Livre de droit, l'ouvrage d'Isabelle Robard est parfois un peu ardu, mais c'est un livre utile.

Régis Pluchet

(Compte-rendu extrait du mensuel Alternative Santé)



Éditeur(s)	Litec - Éditions du Juris Classeur
Site web	www.juris-classeur.com
Auteur	Isabelle Robard
Collection	Actualité
Parution	Octobre 2002
Numéro d'édition	1 ^{ère}
Nombre de volumes	1
Nombres de pages	160
Format	135 mm x 240 mm
ISBN	2-7111-3485-7
Prix	16 €

BON DE COMMANDE

- Je désire recevoir 1 brochure au prix de 4,75 €. Je joint un règlement par mandat ou par chèque, du montant ci-dessus, à l'ordre de l'UFPMTC. (Pour toute commande en nombre, nous contacter)
- Je désire recevoir gratuitement la liste des praticiens de l'Union professionnelle.
- Je désire recevoir régulièrement des informations liées à l'activité de l'UFPMTC.

Le bon de commande rempli et le règlement (si le choix n°1 est coché) sont à retourner : UFPMTC - BP294 - 75464 Paris Cedex 10

Signature :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TÉL. : _____

E-MAIL : _____

PATIENT DE MTC PRATICIEN DE MTC

ÉTUDIANT EN MTC

AUTRE, PRÉCISEZ : _____



COMMENT FONCTIONNE L'UFPMTC

L'ASSOCIATION

Comme toute association, l'Union professionnelle possède un **Conseil d'administration** et un **Bureau**. Les membres du CA sont élus lors de l'Assemblée générale annuelle. Nous avons privilégié le rôle moteur du Conseil : ici se prennent toutes les décisions.

Les commissions sont composées de membres de l'Union et peuvent éventuellement faire appel à des consultants extérieurs. Plusieurs articles de ce numéro rendent compte du travail fourni. Ces commissions travaillent sur des sujets qui leur sont propres et soumettent leurs propositions au Conseil d'administration qui, seul, peut les avaliser.

Au cours de l'Assemblée générale annuelle, le CA rend compte de sa gestion, approuvée ou remise en cause par l'ensemble des membres de l'Union.

Aujourd'hui, l'Union professionnelle regroupe des praticiens, des étudiants, des écoles, des enseignants et des patients. Tous y ont leur place, et tous y apportent des éléments particuliers et spécifiques. Tous sont garants de sa représentativité.

Le journal que vous êtes en train de lire est exclusivement fait par des membres de l'Union. Chacun peut proposer un sujet de rédaction, voire rédiger un article. Le Comité de rédaction est responsable de la ligne éditoriale et, en dernier ressort, le CA peut être appelé à donner son avis sur certains sujets. Actuellement, sa parution est trisannuelle et son tirage est de 3000 exemplaires. Chacun peut en rece-

voir quelques dizaines et les mettre à disposition du public dans les salles d'attente des cabinets.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au cours de l'Assemblée générale annuelle, le **lundi 16 juin à 10h à Lyon**, la présidente présentera le rapport moral et le trésorier le rapport financier. Le point sera fait sur les travaux en cours et nous débattrons des orientations à venir. Les élections au CA suivront les débats et les candidatures sont d'ores et déjà possibles. Pour ceux qui ne peuvent se déplacer, mandat peut être donné à un membre présent, et les candidatures peuvent se faire par courrier.

Dans l'après midi du 16 juin, le nouveau Conseil d'administration traitera les dossiers en cours et procédera à la nomination du nouveau Bureau.

LE CA

Le Conseil d'administration de l'Union professionnelle se réunit à peu près tous les 2 mois, à Paris ou à Lyon. Les dernières réunions, en novembre, janvier et mars, ont permis de réunir la plupart des membres du CA (65 % de participation) et de faire avancer des dossiers importants :

- Travail des commissions,
- Vote sur des propositions au niveau des programmes et des nouvelles écoles,
- Développement du Journal de l'Union professionnelle,
- Implication de l'Union dans la CNMTC (RÉPERTOIRE),
- Campagne de publicité,
- Orientation de la politique générale de l'Union, etc.

Tout membre à jour de cotisation peut proposer sa candidature au CA. Élu par l'Assemblée générale, il est engagé dans le processus de gestion de l'Union et participe aux différentes réunions du CA. Le bon fonctionnement de l'Union est garanti par la représentation des différentes catégories de membres, et par l'expression de leurs collèges (praticiens, étudiants, enseignants, écoles, patients, producteurs, auteurs). Quatre collèges sont actuellement représentés au CA : praticiens, étudiants, écoles et enseignants.

Le secrétaire général,
François Marquer
✉ infos@ufpmtc.com

PATIENTS & UNION PROFESSIONNELLE

MAIS QUE DIABLE VIENNENT FAIRE DES PATIENTS DANS UNE UNION PROFESSIONNELLE ?

La question a été maintes fois posée et beaucoup n'envisagent même pas cette possibilité. Aujourd'hui les patients représentent 10% des membres de l'Union. Mais tout bien

considéré, ils sont la justification première et ultime de tout le reste !

Les patients qui ont soutenu le combat des chiropraticiens et des ostéopathes sont pour beaucoup dans la popularisation et la reconnaissance de ces méthodes thérapeutiques. Ces puissantes associations d'usagers (plusieurs milliers de membres) ont montré aux pouvoirs publics l'impact de ces pratiques médicales parmi la population.

Les patients de médecine chinoise représentent aujourd'hui une force qui s'ignore. Dans un proche avenir, nous serons à leur côté pour favoriser l'apparition d'un grand mouvement d'usagers de la médecine chinoise.

Le secrétaire général,
François Marquer
✉ infos@ufpmtc.com

RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION PÉDAGOGIE

Elle est composée de quatre membres. Elle se réunit environ tous les deux mois, à Paris, Lyon ou Valence. Nous avons soumis au vote du CA des programmes concernant l'acupuncture et la pharmacopée, nous avons planché sur les dossiers des écoles postulantes, nous avons placé des jalons pour des examens et des diplômes communs à toutes les écoles adhérentes. Les programmes adoptés détaillent les matières à étudier ainsi que les heures indispensables à l'enseignement. Ces programmes « a minima » sont proposés comme cadre à toute nouvelle école adhérente.

Nos chantiers immédiats concernent le programme de massage, les diplômes et les examens communs, les dossiers de 5 nouvelles écoles adhérentes (ENCADRÉ).

Pour la commission,
François Marquer
✉ pedagogie@ufpmtc.com

COMMISSION WEB

Le site Web de l'UFPMTC ouvre fin avril !



Destiné à un large public, le site internet de l'Union professionnelle est organisé en plusieurs rubriques :

- **L'Union professionnelle** présente l'UFPMTC, ses objectifs, ses actions réalisées, en cours ou à venir. Un bulletin d'adhésion est mis à disposition en téléchargement.
- **Panorama de la médecine chinoise** permet aux néophytes de découvrir une tradition millénaire mais toujours d'actualité, et aux plus avertis de se tenir au courant des dernières avancées, en particulier de l'évolution de la situation de la MTC en France et en Europe.
- **Se soigner par la médecine**

ne chinoise met en avant les spécificités de la MTC, permet aux personnes intéressées de s'informer des modalités pratiques de consultation en médecine chinoise, et de contacter des praticiens par l'intermédiaire de la liste tenue à jour par le secrétariat.

• **Études et formation** donne des repères sur les différents cursus de formation, présente les programmes communs aux différentes écoles de l'union et renvoie sur celles-ci pour plus d'informations. Les praticiens et les étudiants avancés peuvent consulter le planning des différents stages de perfectionnement proposés par les écoles adhérentes. Des quizzes sont également prévus pour tester ses connaissances dans les différents domaines de la médecine chinoise.

• **Pour aller plus loin...** propose une sélection de repères de toutes sortes : articles de presse, sites internet, bibliographies, et bien sûr toutes les bonnes adresses de la médecine chinoise.

Dans une deuxième étape, un espace adhérents, réservé aux membres, viendra compléter le site. Il permettra de suivre la vie de l'association, les travaux du Conseil d'administration et des différentes commissions. Il donnera accès à divers documents administratifs et informatifs (statuts, règlement intérieur, code de déontologie, assurances...) et, progressivement, à des ressources pédagogiques, des conseils pour démarrer sa pratique, et autres trucs et astuces qui peuvent faciliter la vie du praticien ou de l'étudiant. L'accent sera mis également sur les échanges entre adhérents sous forme de forums thématiques.

Le site démarre dans une formule « light » dès fin avril, puis s'enrichira au fur et à mesure. Vos contributions sont bien sûr les bienvenues sur le mail ci-dessous.

Pour la commission,
Jean Ripoll
✉ redactionweb@ufpmtc.com

COMMISSION ÉPIDÉMIOLOGIE

Enfin menée à son terme, la réflexion entamée depuis la création de la Commission scientifique a débouché sur la mise en place de deux entités. La Commission épidémiologie a vocation :

• **Dans un premier temps** à organiser une étude clinique d'évaluation de l'efficacité de la MTC sur un certain nombre de pathologies (la

phase de conception étant d'ores et déjà engagée en collaboration avec des biostatisticiens avec, comme corollaire, la réalisation d'une application de gestion de base de données cliniques). Ce projet ambitieux (qui à notre connaissance n'a pas encore été entrepris, en tout cas en France et à cette échelle) s'inscrit dans la perspective plus vaste d'une reconnaissance institutionnelle du sérieux et de la rigueur des praticiens de MTC en France.

• **Dans un deuxième temps**, cette commission s'est donné pour objet l'étude des problèmes posés par la pharmacopée chi-

noise (étude des problèmes de sécurité et de traçabilité des plantes importées et des préparations, acclimatation des plantes chinoises en France et détermination des caractères médicinaux des plantes françaises selon les critères de la matière médicale chinoise, dans une approche pluridisciplinaire intéressant également des producteurs de plantes médicinales, des ethnobotanistes, des ethno-pharmacologues, etc.). Une information plus complète sera fournie prochainement aux praticiens.

Pour la commission,
Marc Sapriel & Patrick Stolz
✉ epidemiologie@ufpmtc.com

Écoles adhérentes à l'UFPMTC

ACADÉMIE WANG DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE (AWMTC)

33, rue Bayard
31000 Toulouse
tél. / fax : 05 61 99 68 21
✉ awmtc@wanadoo.fr
🌐 www.awmtc.asso.fr

CENTRE D'ÉTUDE DES THÉRAPIES CHINOISES (CETC)

4, avenue du Petit Parc
94300 Vincennes
tél. / fax : 01 43 28 03 75
✉ cetcfr@club-internet.fr
🌐 www.ifrance.com/lcetcfr

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN ETHNOMÉDECINE (CEDRE)

BP 706
26007 Valence Cedex
tél. / fax : 04 75 56 69 10
✉ pshan@cedre-fr.com
🌐 www.cedre-fr.com

ÉCOLE LÜ MEN

67, cours Mirabeau
13100 Aix en Provence
tél. / fax : 04 42 54 31 06

INSTITUT CHUZHEN DE MÉDECINE CHINOISE (ICMC)

10, boulevard Bonne-Nouvelle
75010 Paris
tél. : 01 48 00 94 18
fax : 01 48 00 99 18
✉ info@chuzhen.com
🌐 www.chuzhen.com

INSTITUT SHAOYANG DE MÉDECINE CHINOISE

96, rue Part-Dieu
69003 Lyon
tél. : 04 78 60 47 56
fax : 04 78 60 91 72
✉ majanshao@aol.com
🌐 www.shaoyang.fr

Écoles en voie d'agrément

COLLÈGE DE MÉDECINE ORIENTALE (CMO)

134, avenue de Palavas
34000 Montpellier
tél. : 04 67 15 06 47
✉ medorient@hotmail.com
🌐 www.cmo.levillage.org

GRUPE DE RECHERCHE EUROPÉEN EN ÉNERGÉTIQUE CHINOISE (GREEC)

17 c, boulevard Albert 1er
06600 Antibes
tél. / fax : 04 93 34 58 24
✉ contact@greec.org
🌐 www.greec.org

INSTITUT ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE (IEC)

38 a, rue de la Corre
03300 Creuzier le Vieux
tél. : 04 70 97 69 72

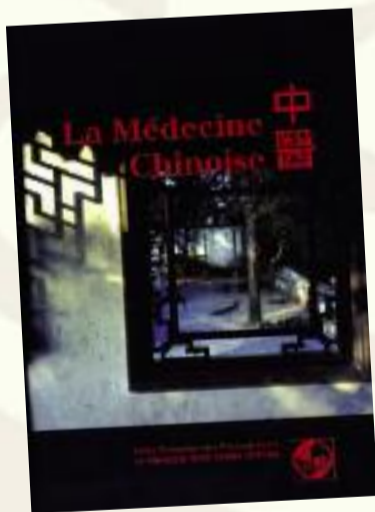
INSTITUT DE THÉRAPIE MANUELLE TRADITIONNELLE CHINOISE (ITMTC)

6, rue d'Issenghien
02100 St Quentin
tél. / fax : 03 23 67 07 60
🌐 www.itmtc.net

INSTITUT YANG MING

24 bis, rue de Madrid
06110 Le Cannet
tél. / fax : 04 93 69 55 57
✉ institut-yangming@wanadoo.fr

BON DE COMMANDE



Recevez chez vous le livret
« La Médecine Chinoise »
Pour seulement 4,75 €

Recevez
gratuitement

« La liste des praticiens »